

# Pas de Paris-Brest-Paris sans brevet

Caudan

Par Ouest-France

Modifié le 12/04/2018 à 01h54

Publié le 10/04/2018 à 03h30



Avant le départ, les consignes de sécurité ont été données aux participants du brevet.

La prochaine édition du mythique brevet « Paris-Brest-Paris » aura lieu en août 2019. Dans l'objectif d'obtenir une inscription, des brevets pré-qualificatifs sont organisés.

Le club des cyclo-randonneurs caudanais a commencé la série des brevets pré-qualificatifs à la prochaine édition du Paris-Brest-Paris, en août 2019. Samedi était consacré à celui de 200 km.

Deux clubs morbihannais organisent ces brevets des randonneurs mondiaux, Caudan et Pontivy.

65 cyclotouristes s'étaient pré-inscrits, mais avec le retour d'une météo idéale, 110 cyclotouristes se sont inscrits, dont 9 féminines.

Une trentaine de clubs étaient représentés, essentiellement du Morbihan, mais aussi des trois autres départements bretons.

Avec douze représentants, le club de Languidic devance de peu celui du CR Caudan (10), puis Pluvigner (9), Brandérion et Ploemeur (6), Quéven et l'Amicale cycliste de Caudan (5).

Olivier Le Bihan, grand ordonnateur de ces brevets BRM, a rappelé les consignes de sécurité avant le départ en insistant sur le respect du Code de la route.

Les cyclotouristes ont pris la direction d'Hennebont, puis Languidic, Locminé, Pluméliau, Guern, Guémené-sur-Scorff, Rostrenen et retour par Scaër, Bannalec, Quimperlé et Pont-Scorff. Au total, 107 brevets seront validés.

Les prochains brevets au départ de Caudan, le 28 avril (300 km) avec départ à 6 h et les 23 et 27 mai (400 km).

La pré-inscription est conseillée pour des facilités d'enregistrement et les parcours peuvent être téléchargés sur le site internet du club : [cyclorandonneurs-caudanais.clubeo.com](http://cyclorandonneurs-caudanais.clubeo.com).

Ce samedi, le club de Caudan organisait également une randonnée féminine avec des parcours de 50 km, 100 km et 150 km. Une majorité des trente participantes a opté pour la distance de 100 km.